

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 13	
Pouvoirs : 2	
Pour	13
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
08/11/2021	
Date d'affichage :	
22/11/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le quinze novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSMAN (pouvoir à S. NOZ) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ)

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/11/132 : Approbation des règlements intérieurs et des tarifs de la Garderie Le Chat Botté pour les enfants locaux en halte-garderie et au centre de loisirs- Saison 2021/2022

Pour les enfants locaux âgés de 3 mois à 4 ans, Monsieur le Maire rappelle que le montant des frais de garde des enfants est calculé en fonction des ressources et du revenu des parents selon un barème national établi par la Caisse Nationale d'Allocation Familiales.

Pour les enfants locaux de 4 à 11 ans, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'a pas encore eu connaissance des nouveaux tarifs à appliquer en lien avec la CAF à partir du 01/01/2022, dès lors nous restons sur les tarifs connus et restant en vigueur ; si les tarifs venaient à être modifiés, ils feraient l'objet d'une nouvelle délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Pour rappel :

CENTRE DE LOISIRS pour les enfants locaux de 4 à 11 ans :

OUVERTURE LE MERCREDI, SAMEDI, DIMANCHE, VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

La structure du club d'enfants le Chat Botté halte-garderie sera ouverte pour les enfants dits « locaux » 7 jours sur 7.

Un tarif heure supplémentaire de 10 € sera appliqué en dehors des heures d'ouverture entre 8h30 et 17h.

Un dépôt de garantie sera demandé pour le dossard dédié aux accompagnements ESF d'une valeur de 10 € restitué en fin de séjour. A défaut de remise du dossard, le dépôt de garantie sera encaissé.

Une remise de 10% sera appliquée sur les forfaits à partir du deuxième enfant d'une même fratrie, sur un même séjour et sur la facture la moins élevée.

Les offres de remises ne sont pas cumulables.

Monsieur le Maire explique que les règlements intérieurs de la Garderie Le Chat Botté ont été modifiés pour la saison 2021/2022. La charte d'accueil demeure, elle inchangée par rapport à la dernière saison.

Deux règlements intérieurs sont ainsi proposés : le règlement intérieur des locaux en halte-Garderie, le règlement intérieur des locaux en ALSH (Centre de loisirs) ; le règlement intérieur des enfants vacanciers sera à valider au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal aux fins de l'autoriser à valider ces 2 règlements intérieurs proposés pour la structure Le Chat Botté.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE et VALIDE** la rédaction du règlement intérieur des locaux en halte-Garderie et du règlement intérieur des locaux en ALSH (Centre de loisirs);
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux présentes et à appliquer les règlements intérieurs au sein de la garderie saisonnière Le Chat Botté pour la saison 2021/2022.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD